



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Justice climatique : Des jeunes sud-coréens déposent un recours constitutionnel contre l'inaction de leur gouvernement face à la crise climatique

Le vendredi 13 mars 2020

C'est une nouvelle étape pour la justice climatique mondiale : ce vendredi 13 mars, un groupe de jeunes sud-coréens dépose un recours constitutionnel contre l'inaction du gouvernement face à la crise climatique. Il s'agit de la première action en justice de ce type intentée par des jeunes en Asie.

Pour les plaignant-es de Youth 4 Climate Action, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre adopté par leur gouvernement est inadéquat, et en tant que tel, viole la protection de leurs droits fondamentaux, pourtant garantis par la Constitution. Les conséquences négatives des changements climatiques impactent déjà le quotidien des jeunes sud-coréen-nes qui ne supportent plus l'inaction climatique et le manque d'ambition de leur représentant-es. Pour les plaignant-es, la passivité des pouvoirs publics témoigne de leur incapacité à protéger la population des risques catastrophiques de la crise climatique :

"Les adultes disent que l'avenir est prometteur et que l'on peut faire beaucoup de choses, mais à ce rythme, la température mondiale atteindra 1,5 °C de plus que les niveaux préindustriels dans sept ans seulement. J'ai peur, parce que d'ici là, je n'aurai que 23 ans et je serai confrontée à une vie d'incertitude en raison du potentiel d'impacts climatiques catastrophiques. En entreprenant ce procès, je veux exiger que le gouvernement prenne la responsabilité de protéger sa population contre le changement climatique" pour **Do-hyun Kim, l'une des plaignante de l'affaire.**

"C'est mon droit de rêver de mon avenir à l'abri de la menace de la crise climatique. J'espère que nos demandes pourront être entendues par les décideurs afin que ma génération puisse vivre notre vie et profiter des choses que les générations précédentes ont considérées comme acquises" pour **Hae-young Yoon, plaignant de l'affaire.**

Les plaignant-es attaquent notamment l'article 25 du décret d'application de la loi cadre sur la croissance verte et bas carbone, dont l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre est encore largement inadéquate par rapport à l'ampleur de la crise et incompatible avec l'Accord de Paris. Le choix de porter l'affaire devant la Cour Constitutionnelle est également révélateur : les plaignant-es critiquent le manque de démocratie et de transparence de l'adoption de cet outil législatif, qui reviendrait à laisser au seul gouvernement le pouvoir de fixer unilatéralement les objectifs climatiques, sans permettre aux citoyen-nes de participer à la décision. Pourtant en Corée du Sud, c'est à l'Assemblée nationale de légiférer en matière de protection des droits fondamentaux et non pas au gouvernement.



Pour Byung-Joo Lee, avocat et représentant des plaignant-es : *"La Cour constitutionnelle de Corée est bien connue pour être en première ligne dans la défense des droits fondamentaux des citoyens ordinaires. S'ils défendent le droit à la vie de la génération future tout en veillant au destin de l'humanité, ce sera le jugement du siècle".*

Pour Cécilia Rinaudo de Notre Affaire à Tous : *"Une fois de plus, les citoyen-nes se saisissent du droit pour dénoncer l'inaction coupable des Etats face à l'urgence climatique. La détermination des jeunes sud-coréen-nes pour la protection de leur avenir et de leurs droits témoigne de la volonté sur tous les continents de s'approprier les instruments juridiques pour contraindre les dirigeant-es à l'action. L'Affaire du Siècle et ses deux millions de soutiens en sont l'exemple".*

Pour aller plus loin, vous trouverez le [communiqué de presse officiel](#) ainsi que le [résumé du recours](#) et le [Facebook live du lancement](#).

CONTACTS PRESSE :

Notre Affaire à Tous : Cécilia Rinaudo - 06 86 41 71 81 - cecilia@notreaffaireatous.org

European Climate Foundation : Charlotte Daviau - 06 28 78 77 74